

La Madeleine rend hommage à Michel Kitabdjian



Dernier hommage rendu, hier matin, au complexe Barsamian à Michel Kitabdjian, ancien arbitre international et enfant de La Madeleine.

(Photo Eric Ottino)

Il y avait du monde hier matin, au complexe Barsamian, quartier de la Madeleine, dans la salle d'honneur transformée en chapelle Sainte-Marie, pour rendre un dernier hommage à Michel Kitabdjian, décédé à Nice, le 17 mars, au début du confinement, à l'âge de 90 ans. Trois mois après sa disparition, la fédération Française de Football, le district de la Côte d'Azur, et le conseil de coordination des associations arméniennes de la Côte d'Azur ont convié les pro-

ches et amis à cette cérémonie pour saluer la mémoire de cet enfant du quartier de la Madeleine devenu l'un des arbitres internationaux de football les plus titrés de France. De 1961 à 1979, durant dix-neuf saisons, il a été l'homme en noir sur les pelouses internationales.

Il avait le sens du partage

Né à Nice, fier d'être Niçois et Français, Michel Kitabdjian n'oubliait pas pour autant ses origines arméni-

nes. Très attaché à sa grand-mère Araksi, rescapée du génocide de 1915, il a appris à ses côtés le respect, le sens du partage et de la famille. Des valeurs qu'il a lui-même cultivées et transmises à ses deux enfants, Georges et Véronique, ses quatre petits-enfants et ses deux arrière-petits-enfants. C'est tout cela qui a été rappelé dans cet office du souvenir qui s'est achevé par l'hymne niçois, *Nissa la Bella*, et *La Marseillaise* entonnés par les élèves de l'école Barsamian.

Il demande l'acte de décès de son père et se fait arnaquer

Alerte à l'escroquerie à l'état-civil. Depuis quelque temps, les faux sites administratifs (mais vraies arnaques) se multiplient.

Un Monégasque s'est fait piéger pendant la période de confinement. Il avait besoin d'une copie de l'acte de décès de son père, mort à Nice en 1974, pour une démarche administrative urgente. Les services de la mairie étant fermés pour cause de crise sanitaire, il décide de faire la démarche sur Internet. Tombe sur un site (www.actes-etat-civil.info/) qui a l'air sérieux et qui vante « *Fiche d'état civil en 3 clics avec notre site indépendant sécurisé et rapide. Confiez-nous la commande de vos actes nos experts traiteront vos demandes dans l'heure. Paiement sécurisé.etc.* »

Sans se méfier, il commande le document, règle 30 euros par carte bancaire et reçoit un mail qui l'informe que la copie de l'acte sera expédiée chez

lui le 12 juin.

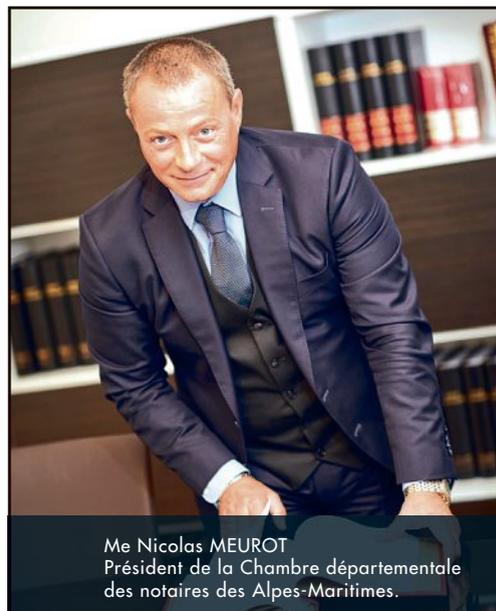
Le 12 juin arrive : rien dans sa boîte aux lettres. Le 13 : rien. Le 14... toujours rien. Il téléphone au service après-vente du site, on le balade...

Flairant l'entourloupe, il fait quelques recherches et s'aperçoit que le numéro de téléphone du site est signalé par plusieurs internautes.

Il contacte le Centre européen des consommateurs France (CECF) qui lui confirme que le site n'a rien d'officiel et est domicilié... à l'île Maurice.

Résultat : le malheureux a perdu 30 euros, a dû faire opposition à sa carte bancaire et n'a toujours pas son document. Et il est loin d'être la seule victime...

La Ville de Nice met en garde en garde contre ces sites privés et payants et rappelle que ces démarches (naissance, PACS, mariage, décès sur la commune de Nice etc.) sont gratuites et à effectuer sur : <http://www.nice.fr>



Me Nicolas MEUROT
Président de la Chambre départementale des notaires des Alpes-Maritimes.

COUP DE PROJECTEUR SUR LES NOTAIRES

COMMUNIQUÉ

parle d'actes « authentiques » parce qu'il s'agit d'actes indiscutables devant la loi. C'est donc un partenaire de confiance absolue, notamment parce qu'il est soumis au secret professionnel et à une déontologie rigoureuse. Mais au-delà de l'image de « notaire de famille », que l'on peut consulter pour la reconnaissance d'un enfant, un contrat de mariage, un PACS, une donation, un partage, une succession, un divorce ou une séparation, il est également un expert dans le domaine juridique et fiscal. La connaissance qu'il a de ses clients lui permet d'avoir une analyse exhaustive des enjeux personnels et professionnels majeurs de leur vie. Par exemple, si vous divorcez avec un partage d'entreprise, qu'en sera-t-il de la plus-value ?

À QUEL NIVEAU PEUT-IL INTERVENIR SUR UNE QUESTION IMMOBILIÈRE ?

Me Nicolas Meurot : Le notaire, de par sa position centrale et durable dans la vie de ses clients, apporte à la fois des solutions sur-mesure, adaptées à la problématique initiale du dossier qu'on lui soumet, mais aussi à l'ensemble des autres paramètres de la situation des personnes. En matière d'immobilier il procédera à l'estimation de votre bien, quel qu'il soit : appartement, terrain, maison, mais aussi local commercial ou professionnel ; il négociera les termes de la transaction, et rédigera un acte parfaitement fiable : **bail de location, d'habitation ou professionnel. Et comme les actes d'un notaire, de par son statut, sont directement exécutoires,**

nul besoin d'une procédure judiciaire pour faire valoir ses droits ! Ce n'est pas rien en cas de conflit... Enfin, le notaire saura répondre à bien d'autres questions, comme celles relatives aux plus-values immobilières, à l'urbanisme, aux servitudes, au droit relevant des collectivités publiques...

PEUT-IL JOUER UN RÔLE AUPRÈS DES ENTREPRENEURS ?

Me Nicolas Meurot : Absolument ! Le notaire s'appuie au quotidien sur toutes les subtilités du droit de l'entreprise. Avec un avantage majeur, vous l'aurez compris, puisqu'il est le seul professionnel juridique qui appréhende aussi la condition personnelle et patrimoniale du chef d'entreprise. Dans ce cadre, qui mieux que lui peut vous faire bénéficier de conseils vraiment pertinents ? Que vous soyez artisan, commerçant, professionnel libéral, chef d'entreprise ou auto-entrepreneur, vous pourrez compter sur lui à chaque étape de votre activité : conseils sur le choix de la forme juridique de l'entreprise et rédaction des statuts, cession de fonds de commerce ou de clientèle, cession de parts ou d'actions, transmission familiale, constitution de SCL... Avec votre notaire, tout devient plus clair, plus simple, plus sûr.

QU'EN EST-IL DU DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ, PARTICULIÈREMENT STRATÉGIQUE DANS LES ALPES-MARITIMES ?

Me Nicolas Meurot : La maîtrise générale du notaire vaut également pour les

problématiques civiles et fiscales en matière de droit international. Les cas peuvent être nombreux dans notre département, je le sais : personne de nationalité étrangère ayant une résidence en France, non-résident fiscal, famille internationale, couple mixte... Quelle que soit la situation, le notaire saura répondre à l'ensemble des questions pour anticiper les problématiques d'imposition liées à un contrat de mariage, une succession, une adoption ou à des choix patrimoniaux.

Comme vous le voyez, grâce à ses connaissances juridiques et fiscales variées et approfondies, le notaire vous accompagne dans de nombreux domaines, tout au long de votre vie, en toute confiance et sécurité.

Expert en droit, on le connaît pour la mission essentielle qu'il joue dans les grandes étapes de la vie : mariage, achat immobilier, succession... Mais il peut aussi vous aider à régler un contentieux sans passer par un tribunal ou vous apporter de précieux conseils en matière de droit de l'entreprise, de gestion patrimoniale ou de droit international. **Me Nicolas Meurot, président de la Chambre départementale des notaires des Alpes-Maritimes, nous éclaire sur les différentes compétences de la profession, dont certaines sont moins connues du grand public.**

QUELLE EST LA SPÉCIFICITÉ DU NOTAIRE ?

Me Nicolas Meurot : Il faut savoir que le notaire est un officier nommé par l'État, délégataire de la puissance publique. On



LA MÉDIATION AVEC MON NOTAIRE, UNE SOLUTION GAGNANT-GAGNANT

Un conflit avec un voisin, dans le cadre d'une succession, d'un divorce, d'une vente ou d'un bail commercial ? Le notaire médiateur peut vous aider à résoudre à l'amiable tout type de litige lié au droit de la famille, de l'immobilier et de l'entreprise. Avec votre notaire, vous trouvez une solution efficace et vous gagnez du temps !

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES NOTAIRES
18, RUE DU CONGRÈS 06000 NICE
04 97 03 02 02